

Archives départementales de l'Yonne

## Service éducatif

*Programme d'Histoire de Première*

*Thème : Les Français et la République*

*Question : La République, trois républiques*

# **Le 14-Juillet 1880, fête-symbole de l'enracinement de la République dans l'Yonne ?**

Partie documentaire

*Dossier documentaire réalisé par  
**Frédéric Gand**  
professeur du service éducatif*

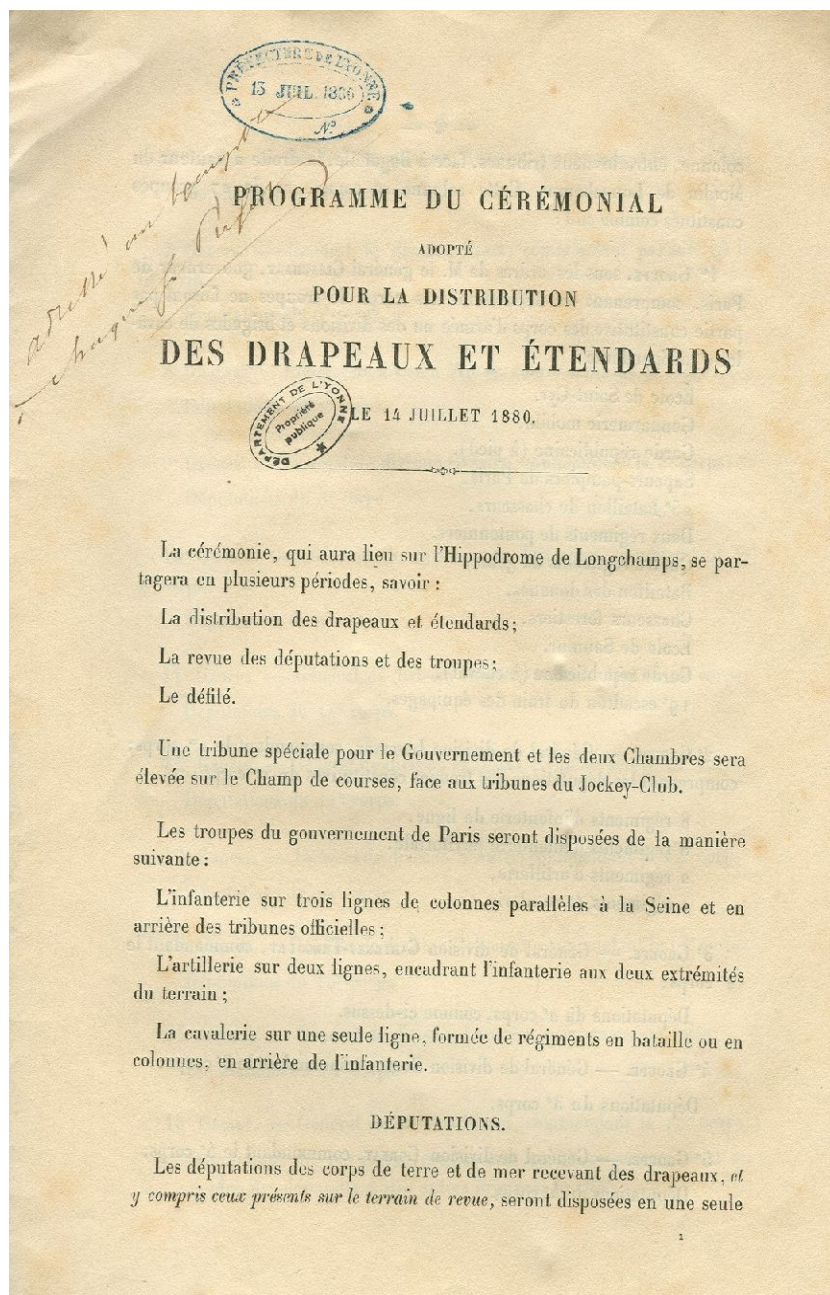
octobre 2012

*Ce dossier contient l'intégralité des documents retranscrits dans la partie pédagogique, à l'exception du document 1.1. dont certaines pages n'ont pas été reproduites afin d'en alléger la lecture et l'appropriation.*

*Les questions figurent à la fin de chaque thème.*

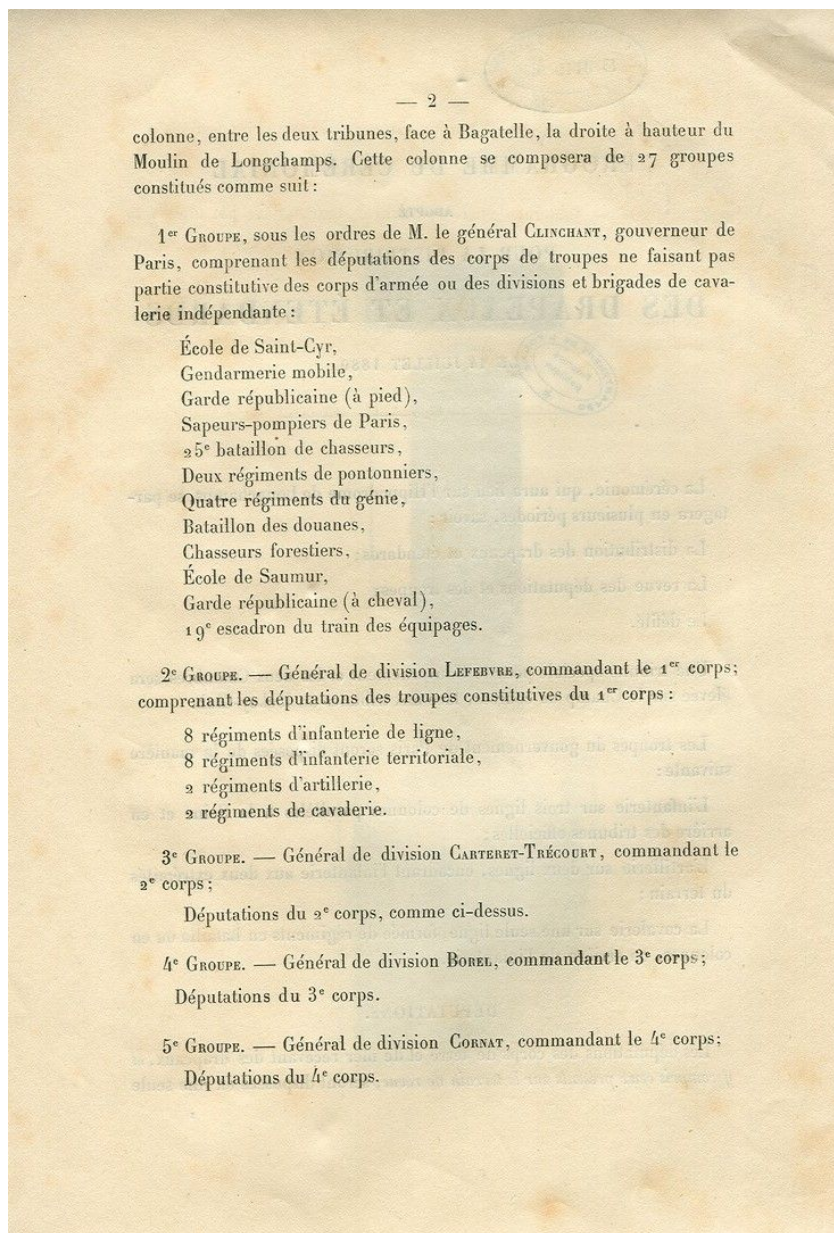
## Thème 1. La cérémonie du 14-Juillet

### Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris



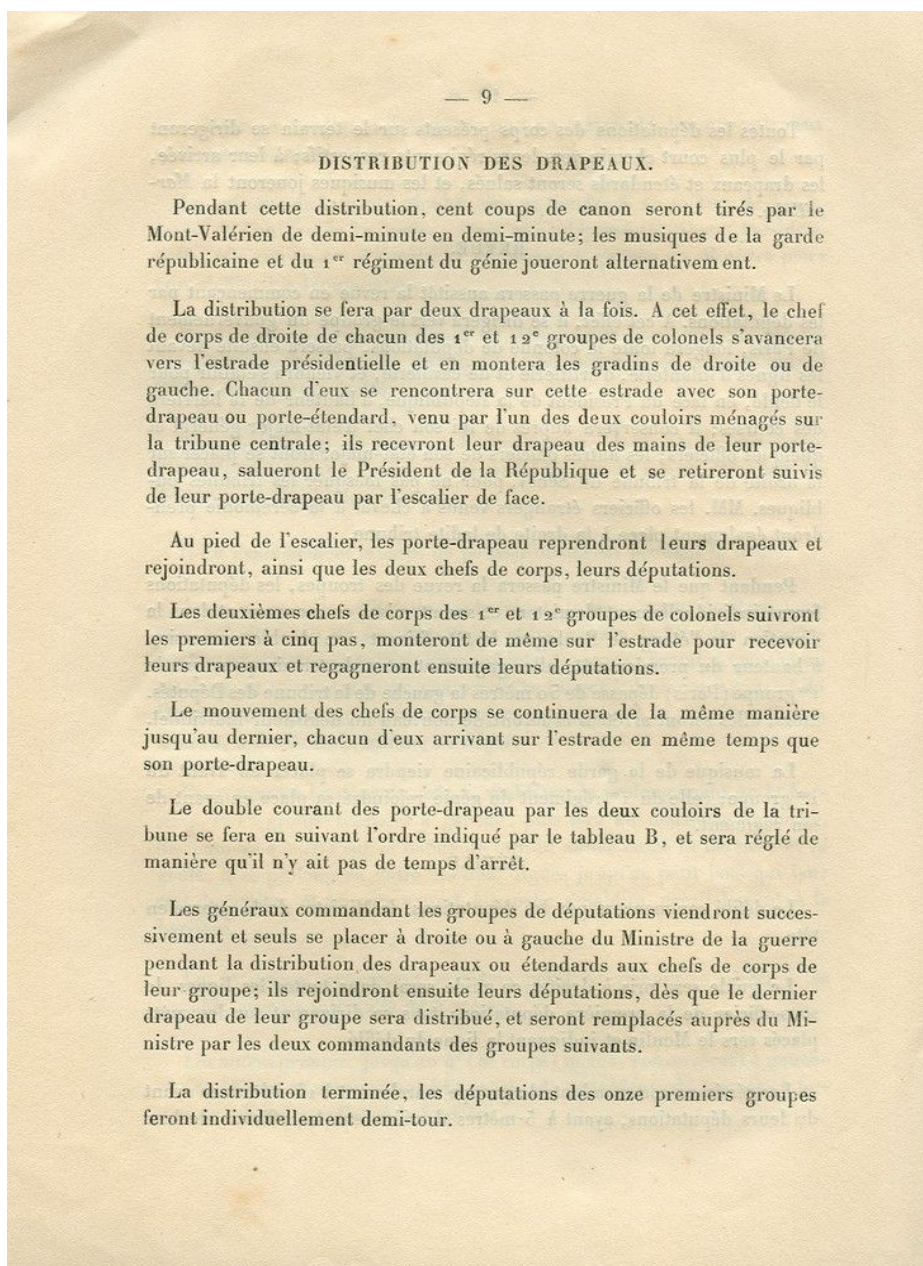
arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

**Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris**



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris

— 10 —

Toutes les députations des corps présents sur le terrain se dirigeront par le plus court chemin vers leurs régiments respectifs; à leur arrivée, les drapeaux et étendards seront salués, et les musiques joueront la *Marseillaise*.

REVUE.

Le Ministre de la guerre passera aussitôt la revue en commençant par les députations. A cet effet, il se dirigera vers le groupe du gouvernement de Paris, longera toute la colonne de députations, passera ensuite devant les lignes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, et viendra s'établir pour le défilé, en face du Président de la République, à hauteur de la barrière des courses; il conservera auprès de lui son chef d'état-major général et quelques officiers; les autres officiers de son état-major iront se placer sur la droite de la tribune du Sénat, pour ne pas masquer les tribunes publiques. MM. les officiers étrangers venus à cheval à la cérémonie prendront également place à la droite de ladite tribune.

Pendant que le Ministre passera la revue des troupes, les députations feront individuellement demi-tour et seront mises en mouvement dans la direction de l'étang de Boulogne, la tête faisant une double conversion à hauteur du premier mât; elles gagneront assez de terrain pour que le 1<sup>er</sup> groupe (Paris) dépasse de 50 mètres la gauche de la tribune des Députés. Alors, elles seront arrêtées et feront de nouveau un demi-tour individuel.

La musique de la garde républicaine viendra se placer en avant du 1<sup>er</sup> groupe; celle du 1<sup>er</sup> régiment du génie rejoindra sa place en avant de son régiment.

DÉFILÉ.

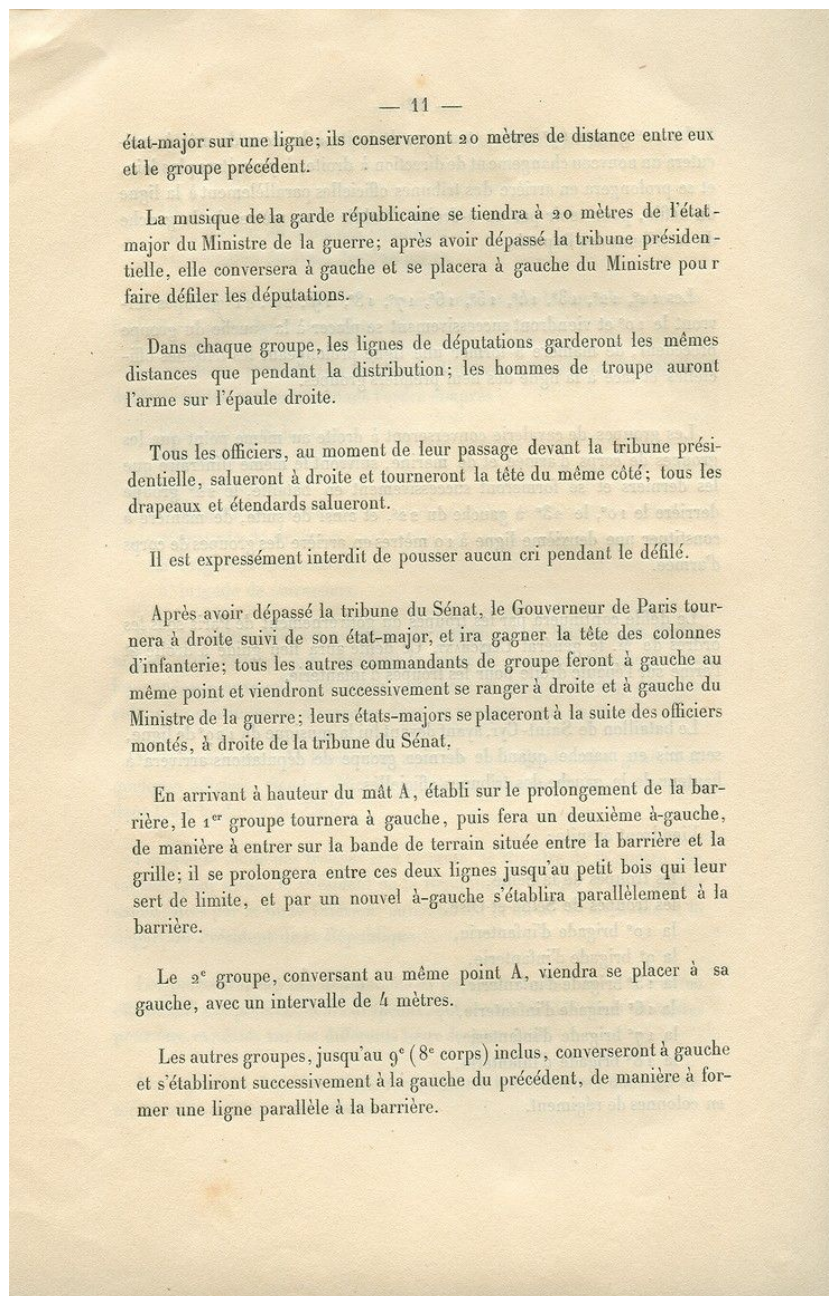
Le défilé commencera par les députations, le Ministre de la guerre en tête.

Le guide sera pris à droite; ce guide sera, dans toutes les lignes, le sous-officier de la première députation; tous se dirigeront sur les mâts placés vers le Moulin et indiquant la ligne du défilé.

Les généraux commandants de groupe marcheront à 15 mètres en avant de leurs députations, ayant à 5 mètres derrière eux les officiers de leur

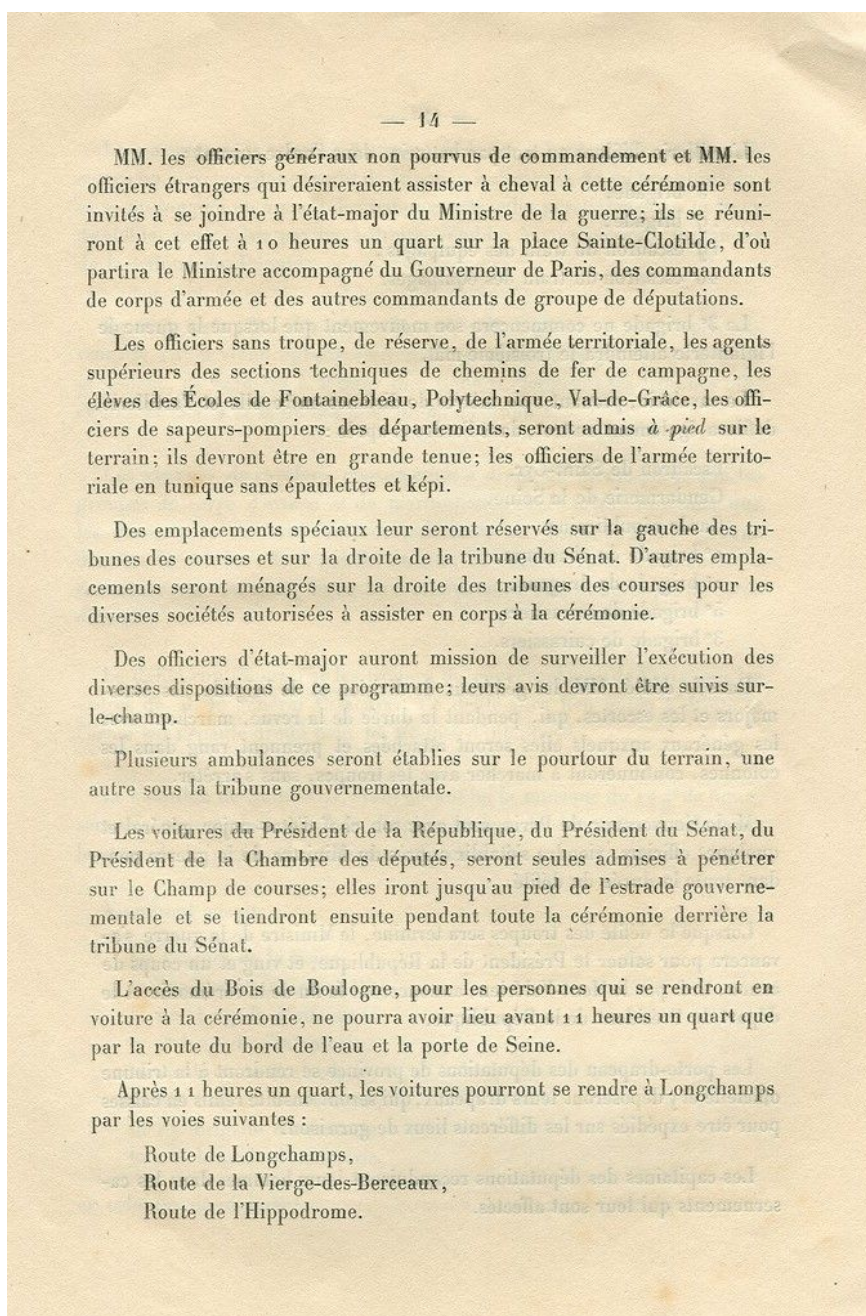
arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

**Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris**



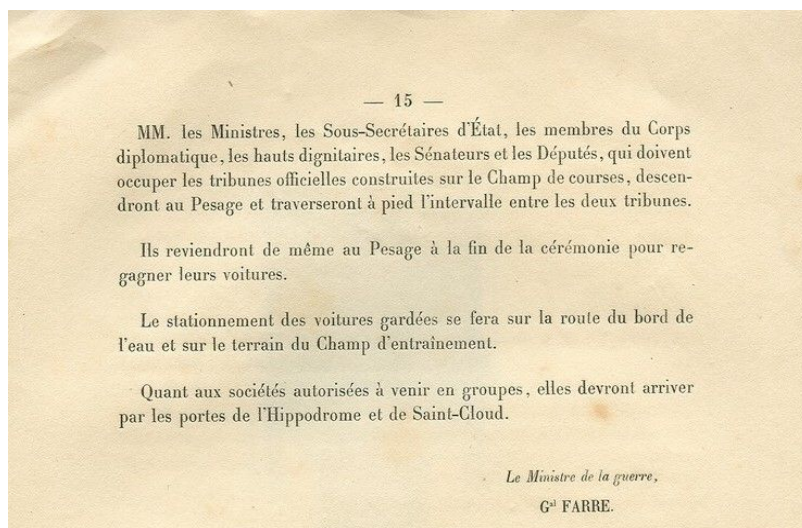
arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

**Document n° 1.1. : programme du cérémonial du 14-Juillet 1880 à Paris**



**arch. dép. Yonne, 3 M 3/43**



Document n° 1.2. : la tribune officielle à Auxerre (14 juillet 1904)



AUXERRE — Revue du 14 Juillet (n° 1)

Toutot, Édrt

Près de 25 ans plus tard, le cérémonial est ancré dans les mœurs. Ici à Auxerre, actuel boulevard du 11-Novembre, le défilé militaire passe devant la tribune officielle où siègent les officiels du département (préfet de l'Yonne, maire d'Auxerre et ses conseillers, archiviste, conseillers généraux et autres notables).

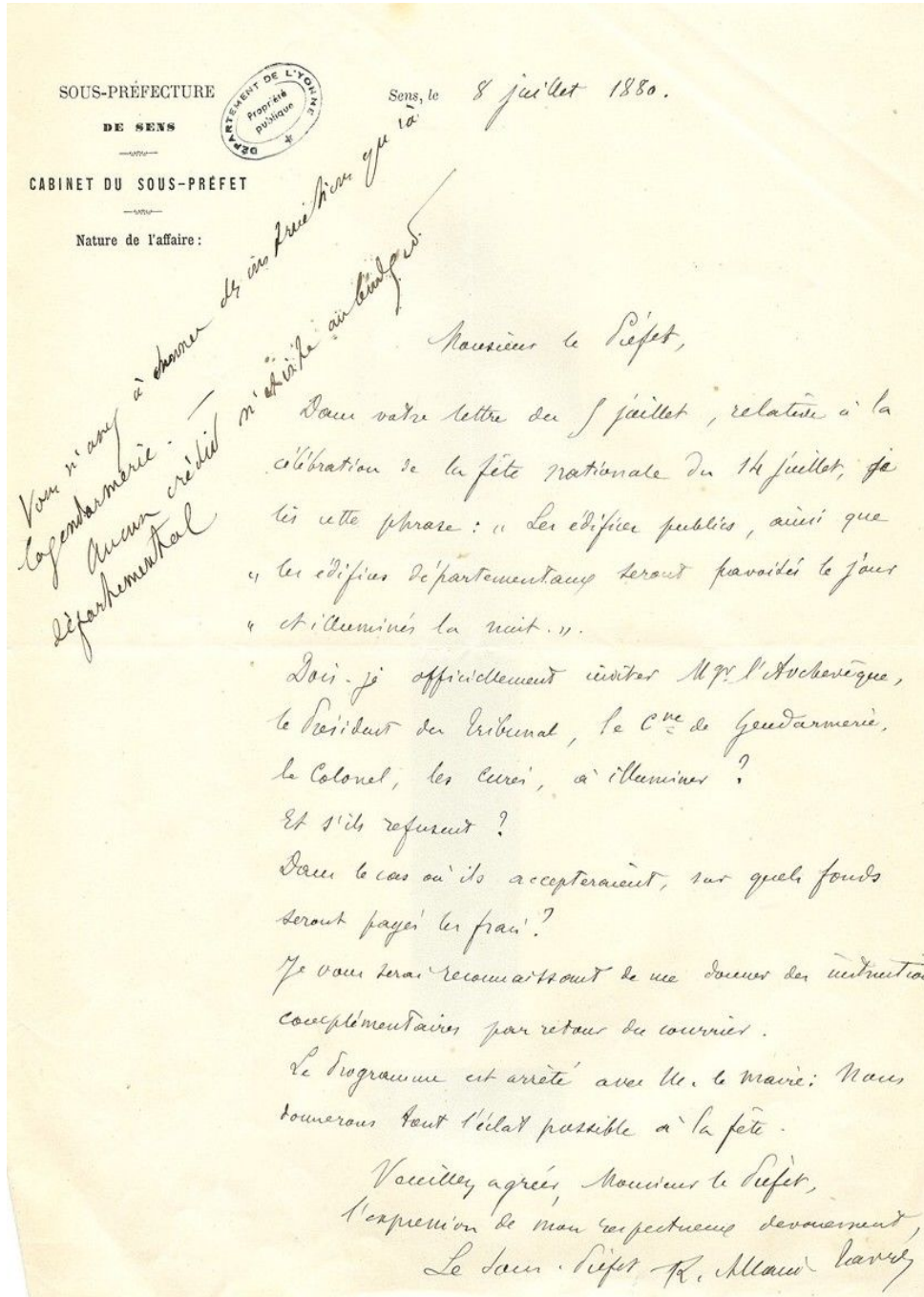
Carte postale, arch. dép. Yonne, 1 Ph 884-1.

**Questions :**

1. Quel est l'auteur du document, quel est son destinataire ?
2. Quelle est la date du document et quelle est sa nature ?
3. Où se tient la cérémonie ? Quelles en sont les trois périodes ?
4. Laquelle existe encore aujourd'hui pour notre cérémonie du 14-Juillet ?
5. À qui est réservée la tribune spéciale ? En existe-t-il une dans notre cérémonie du 14-Juillet ?
6. Que se passe-t-il au Mont-Valérien pendant la distribution de drapeaux ? Quelle allusion historique peut-on trouver à cette manifestation militaire ?
7. Combien de groupes (formant la colonne) doivent recevoir des drapeaux ?
8. Qui passe en revue les troupes et en face de qui se placent-ils avant le défilé ?
9. Qui se charge de la musique ?
10. Qui est en tête du défilé ? Qui marche 15 mètres devant les députations ? Qui marche cinq mètres derrière ?
11. Quelles voitures ont accès au Champ de courses ? Qu'en est-il pour les autres voitures ?
12. Y-a-t-il des points communs entre cette cérémonie de 1880 et la nôtre ?
13. Où et quand se déroule la revue militaire à Auxerre ? Existe-t-il aussi une tribune ? Par qui est-elle composée ?
14. Décrivez l'image : quels symboles sont perceptibles ?
15. Quelle(s) critique(s) porter sur ce texte ?
16. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ces documents.

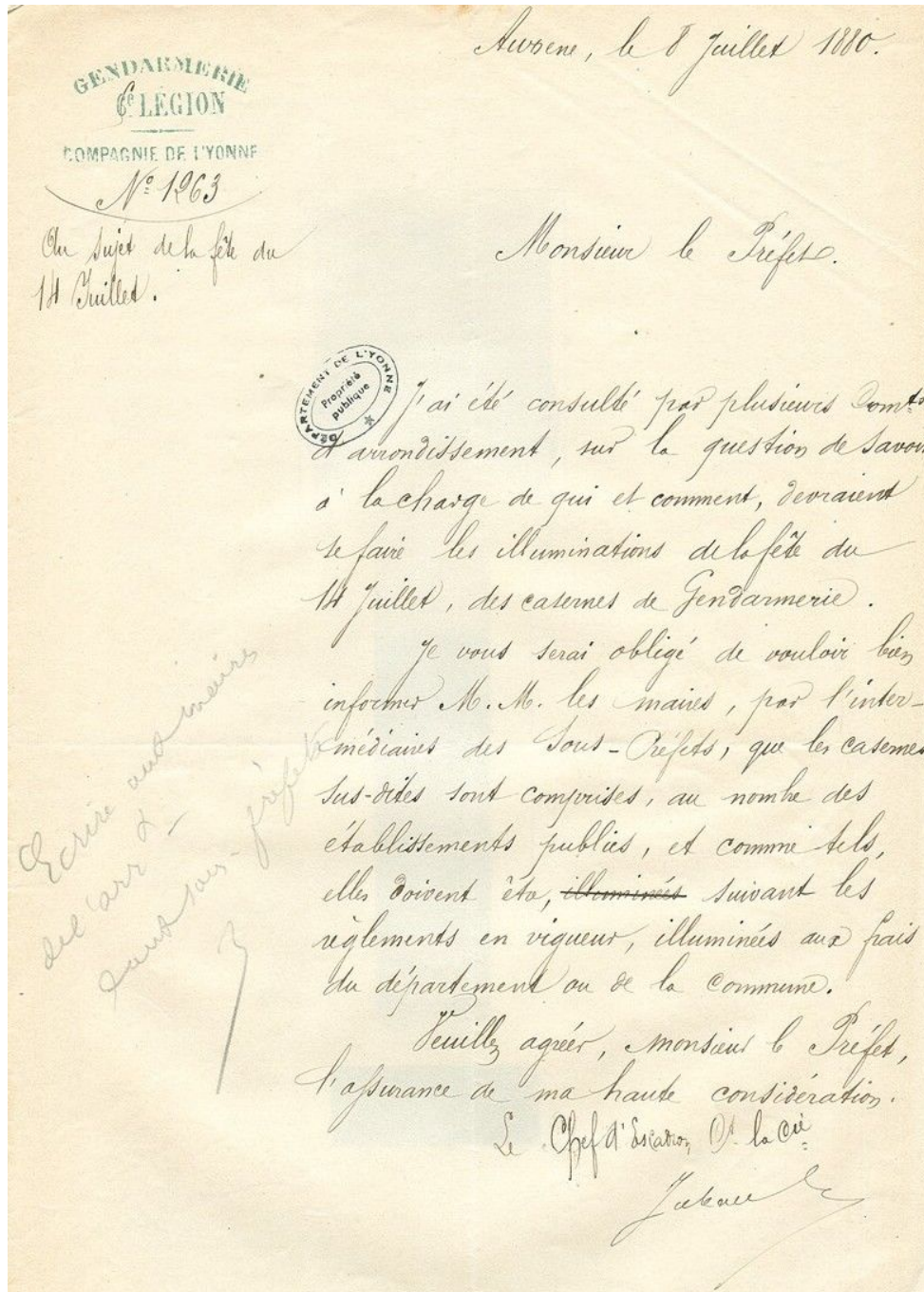
Thème 2. L'organisation et les préparatifs du 14-Juillet dans l'Yonne

Document n° 2.1. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (8 juillet 1880)



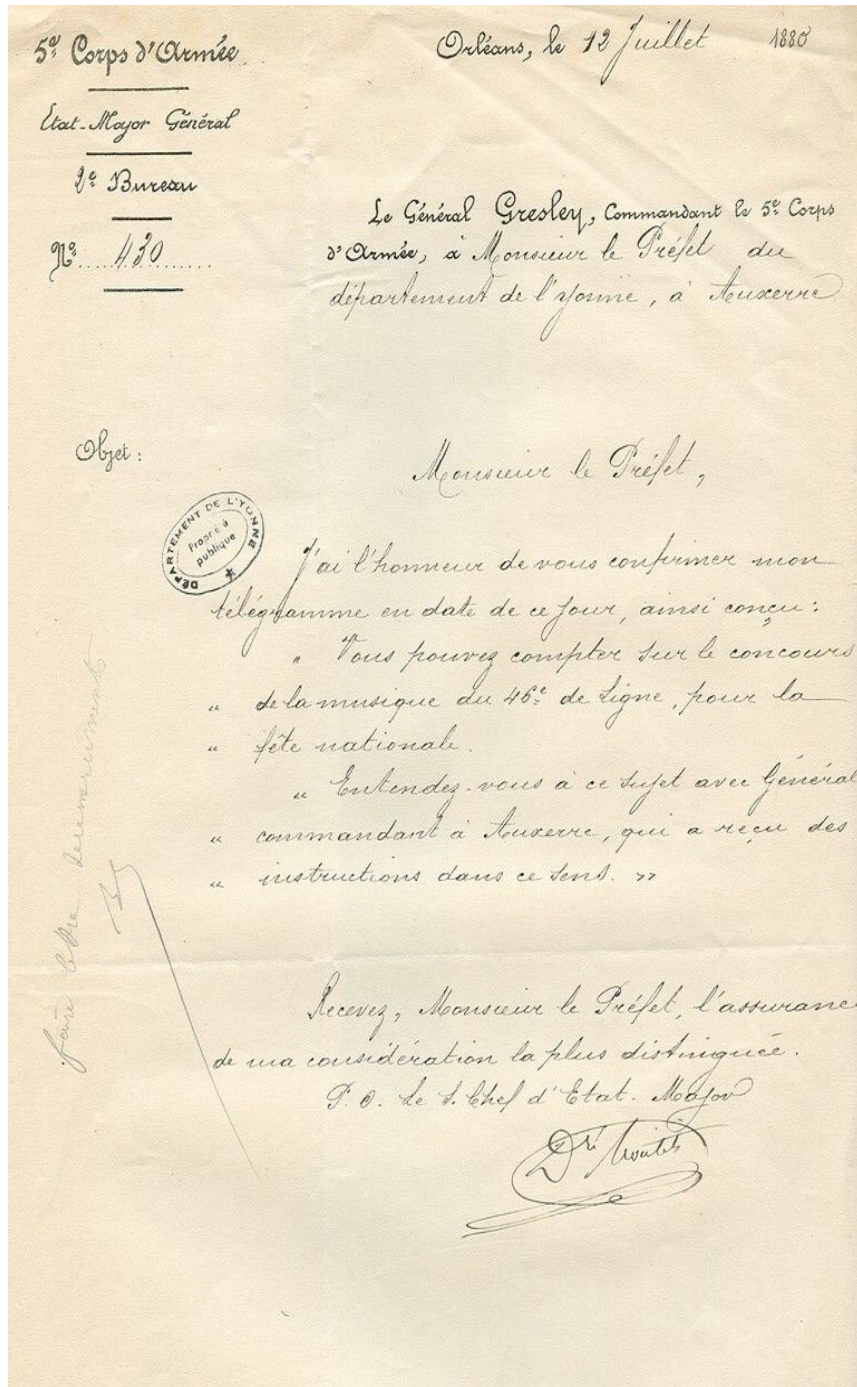
arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 2.2. : lettre au préfet du chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie d'Auxerre (8 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 2.3. : lettre au préfet du commandant du 5e corps d'armée à Orléans (12 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 2.4. : le départ de la revue du 14-Juillet 1904 à Auxerre



Départ du défilé à l'entrée de la rue du Temple. Depuis 1880, il revient à l'armée et au régiment encaserné à Auxerre (la caserne est l'actuel lycée Vauban) de produire la musique dans toutes les manifestations publiques. Ici le défilé doit se diriger le long de l'actuel boulevard du 11-Novembre et passer devant une tribune officielle.

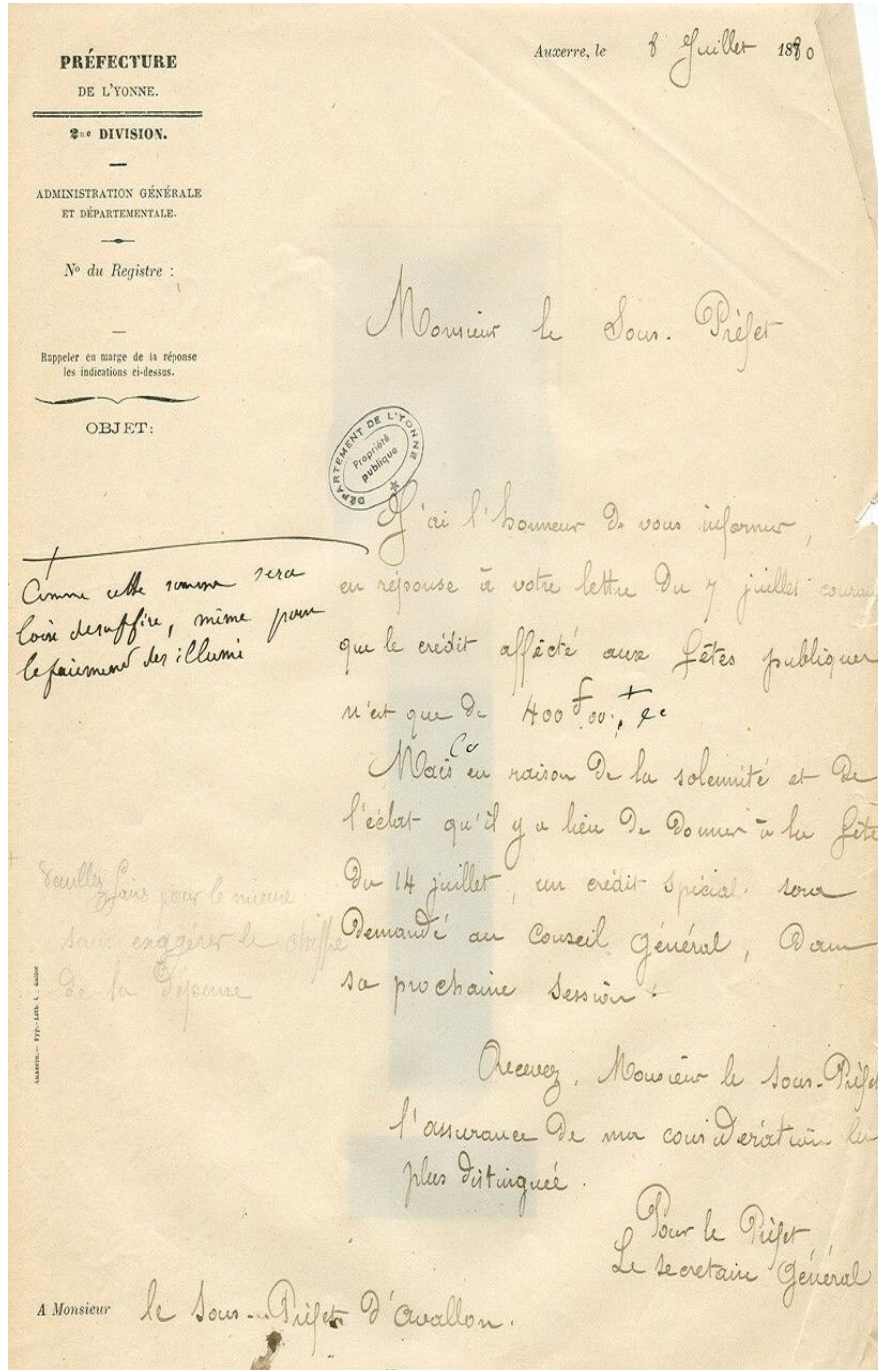
arch. dép. Yonne, 1 Ph 883-1.

**Questions :**

1. Donnez l'auteur et le destinataire de chaque document. Précisez-en éventuellement la commune.
2. Donnez la date et la nature de chaque document.
3. Qui souhaite que les édifices publics soient pavoisés et illuminés ? À quel genre de décorations cela correspond-il concrètement ?
4. Que craint le sous-préfet de Sens ?
5. Pourquoi les casernes doivent-elles être illuminées ? Quel problème cela pose-t-il ?
6. Quels autres établissements doivent être illuminés et pourquoi ?
7. Qui doit financer les illuminations et pourquoi ?
8. Que signifie « *musique du 46ème de ligne* » ? Pourquoi est-elle sollicitée ?
9. Qui sont les différents organisateurs du 14-Juillet dans l'Yonne ?
10. Décrivez la carte postale. Où et quand se situe-t-elle ?
11. Que nous apprend-elle ?
12. Quelle(s) critique(s) porter sur ces textes ?
13. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ces documents.

Thème 3. La question du financement des préparatifs du 14-Juillet dans l'Yonne

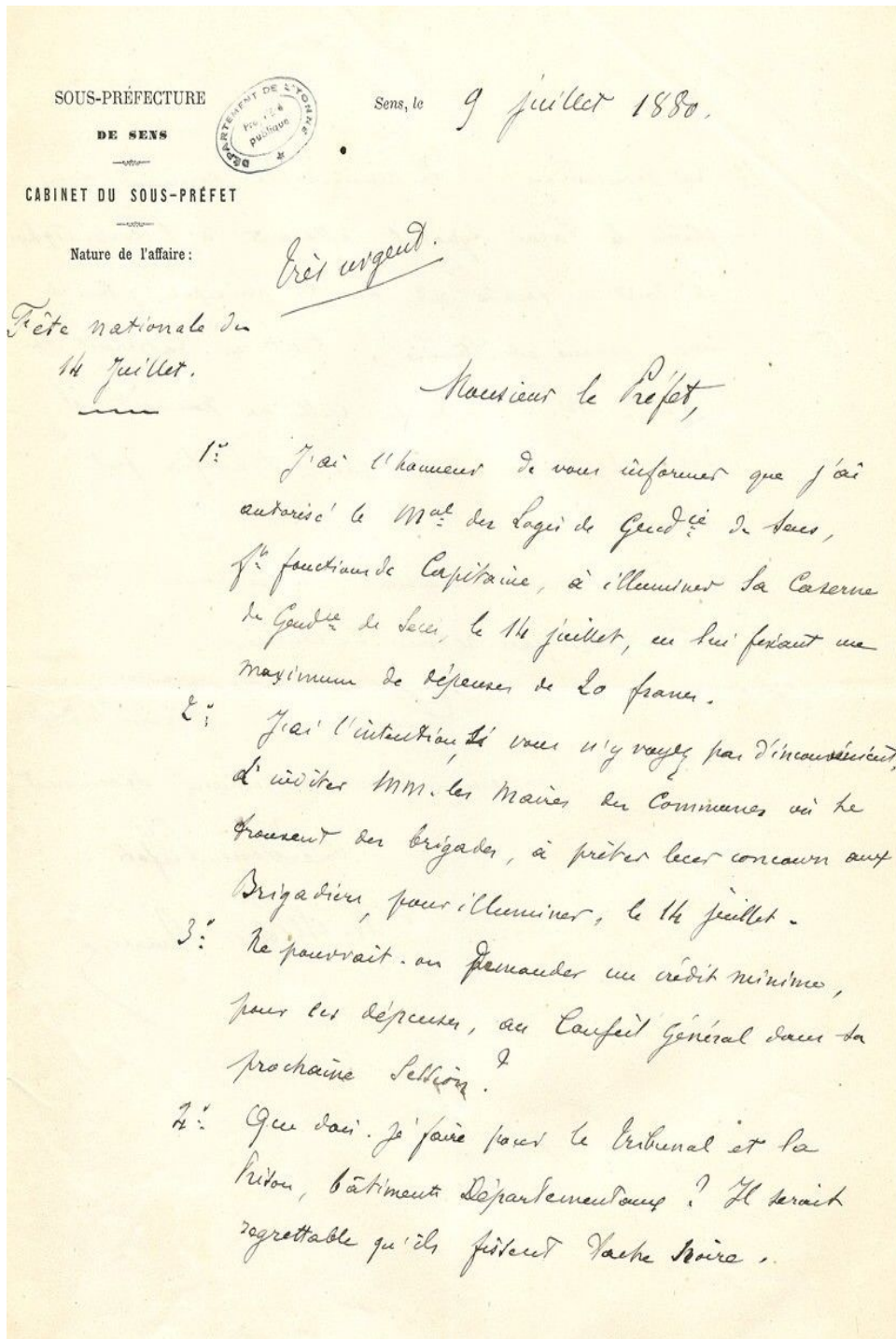
Document n° 3.1. : lettre du sous-préfet d'Avallon au préfet (8 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43



Document n° 3.2. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (9 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 3.2. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (9 juillet 1880)

S<sup>r</sup> La population et la municipalité seraient avec plaisir le Palais Lyonal, attenant à l'Archevêché et dont la façade est sur la principale place de Sens, pavais et 'Aumier'. C'est un bâtiment de l'Etat. M. le Ministre des Cultes ne pourrait-il donner des ordres pour que cet édifice fut 'Aumier' ?

Je vous serai reconnaissant de me donner des instructions par retour du courrier.

Je vous prie, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de votre respectueux dévouement

Le Sous-Préfet  
R. Allain. Ravin

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 3.3. : lettre du sous-préfet de Tonnerre au préfet (8 juillet 1880)

Sous-Préfecture  
DE  
TONNERRE  
—  
CABINET  
du Sous-Préfet

Yonne, le 8 juillet 1880

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
Propriété  
publique

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre du 5 courant, vous m'avez fait l'honneur de me faire connaître les instructions transmises au Maire de mon arrondissement, relativement à la fête du 14 juillet.

D'autre part vous m'avez engagé à m'entendre avec la municipalité de Tonnerre pour arrêter le programme de la fête.

J'ai l'honneur de vous remettre sous pli un journal contenant ledit programme ainsi arrêté.

Mais ce qui concerne la gendarmerie édifiée départementale, je vous prie de me faire savoir, si un crédit spécial lui est attribué pour achat de drapeaux et illuminations car il est lui difficile de trouver cette dépense sur son faible crédit d'entretien.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Deusselle

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

**Document n° 3.4. : la foule admire le défilé à Auxerre (14 juillet 1905)**



Tout le long de l'actuel boulevard du 11-Novembre, la foule se masse pour voir passer le défilé militaire. À l'arrière-plan et devant la tribune officielle, les officiers à cheval précèdent les hommes de troupes.


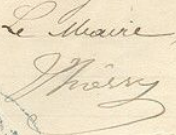

**Fonds Moreau, arch. dép. Yonne, 5 Fi 513**

**Questions :**

1. Donnez l'auteur et le destinataire de chaque document.
2. Donnez la date et la nature de chaque document.
3. Quel souci commun exprime chacun des sous-préfets ? Que redoutent-ils ?
4. Pourquoi la gendarmerie de Tonnerre a-t-elle besoin d'un crédit ? Que veut éviter le sous-préfet ?
5. Qui finance ces illuminations ? Quel rôle le préfet joue-t-il auprès du conseil général ?
6. Pourquoi le financement des préparatifs est-il une question importante ?
7. Que veut demander aux maires le sous-préfet de Sens ? Pourquoi
8. Quelle mesure le sous-préfet de Sens souhaiterait-il faire imposer par le préfet ? Que déduire de son état d'esprit ?
9. Où et quand se déroule la revue militaire à Auxerre ? De quel type de personnes la tribune peut-elle se composer ?
10. À quoi voit-on que cette cérémonie est un moment solennel ? Que dire des vêtements de la foule ?
11. Décrivez l'image : quels symboles sont perceptibles ?
12. Quelle(s) critique(s) porter sur ces textes ?
13. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ces documents.

Thème 4. La célébration du 14-Juillet dans les communes

Document n°4.1. : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Flacy (11 juillet 1880)


  
 Département de l'Yonne. *Extrait du registre des Délibérations du*  
*Conseil municipal de la Commune de Flacy*  
 Arrondissement de Sens. *Le* mil huit cent quatre-vingt, le onze juillet  
 Le Conseil municipal de la Commune de Flacy  
 réuni extraordinairement en vertu de l'autorisation  
 Canton de M<sup>e</sup>. L'Archevêque. *de Monsieur le Préfet,*  
 Présents M<sup>rs</sup>. Luquet, Boutallier, Deat, Gamelin,  
 Davoine, Lantoy et Thierry maire  
 Commune de Flacy. *M. le Maire président donne lecture de la circulaire*  
*préfectorale en date du 4 juillet, contenue dans le Bulletin*  
*administratif N° 13, concernant la fête nationale du 14*  
*juillet, et invite le Conseil à délibérer.*  
 Fête Nationale du 14 juillet *Un des membres n'étant retenu avant le levé de la*  
*sonne, l'assemblée se trouve réduite à six membres.*  
*Une demande de scrutin secret ayant été formulée par*  
*trois des membres restants, il y a été procédé.*  
*Le premier résultat se composait de six bulletins; le*  
*dévoilement a donné trois voix pour oui et trois voix*  
*pour non.*  
*Le second résultat se composait de six bulletins, le*  
*dévoilement a constaté également trois voix pour oui*  
*et trois voix pour non.*  
*Enfin le vote de ballottage a donné le même résultat,*  
*savoir trois voix pour oui et trois voix pour non.*  
*En conséquence l'assemblée n'a rien décidé.*  
*Fait à Flacy les soir, mois et an que dessus.*  
*Et ont signé les membres présents.*  
*Pour copie conforme au registre*  
*Le Maire,*  
  


G. L. L. L. L.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.2. : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vinneuf (11 juillet 1880)

Département de Yonne. Extrait Du Registre Des Délibérations Du conseil municipal de la commune de Vinneuf.

13 JUIL 1880  
 Fête nationale du 14 Juillet.

Département d'arrondissement de Sens. Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement, en vertu d'une autorisation de Monsieur le Préfet en date du 4 juillet courant, sous la présidence de M. le Maire.

Commune de Vinneuf.

Ont présents M. Chereau Louis Alexandre, Diquaillière Théodore, Cothias Louis, Soffers Sidore, Boblot Louis Étienne, Lemaire Louis, Morblin Alfred, Nothé Léopold et Leroy Xavier, formant la majorité des membres du conseil en exercice.

Le conseil municipal,

Vu les instructions de Monsieur le Préfet insérées au recueil des actes administratifs n° 11 de la présente année, au sujet de la fête nationale du 14 juillet courant ;

Considérant que les travaux de la moisson commencés depuis quelques jours, ne permettent pas aux habitants, en général de prendre une part active à la fête qui se prépare mercredi prochain 14 juillet ;

Décide qu'elle sera célébrée le dimanche suivant 18 juillet,

que ce jour là une distribution en denrées alimentaires sera faite aux indigents de la commune ;

que la subdivision des sapeurs-pompiers sera invitée à prendre part à la fête ;


qu'il sera alloué à chaque sapeur présent, une somme de trois francs 60 centimes ;

que le montant de la dépense sera acquitté, d'après un état fourni par le chef, par un

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

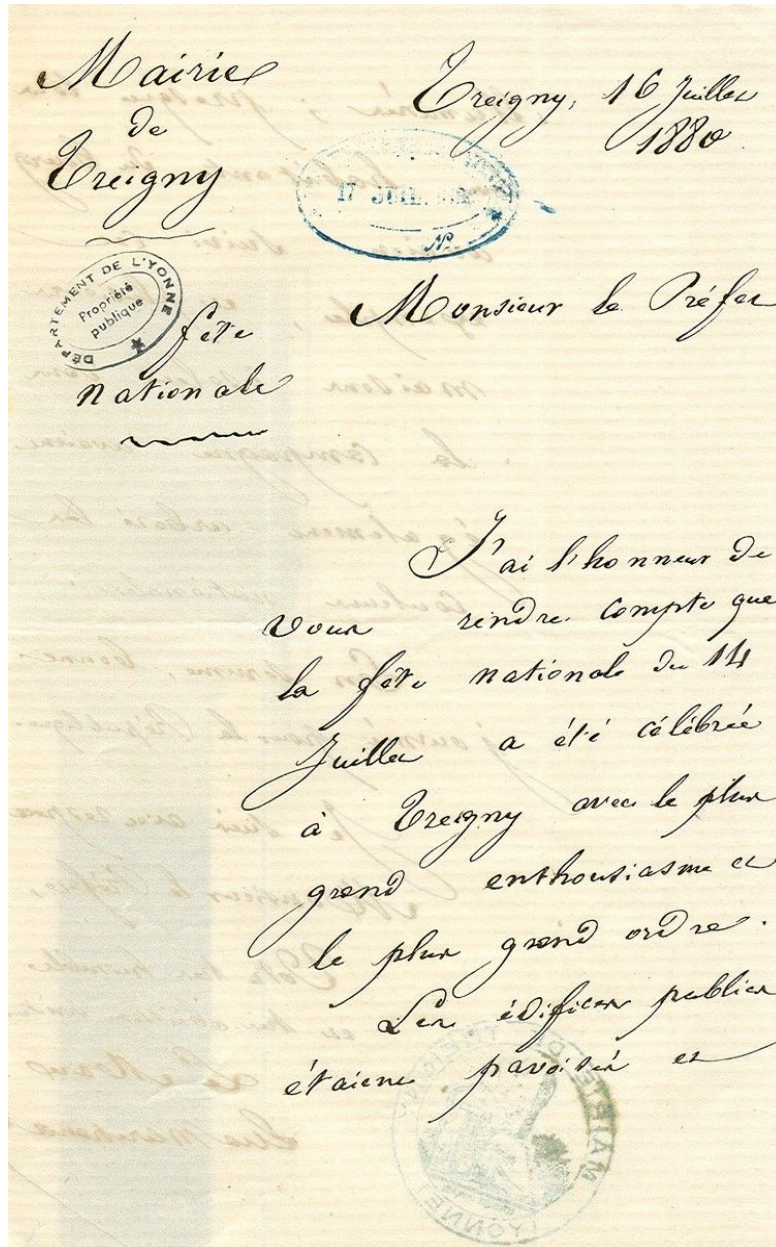
Document n° 4.2. : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vinneuf (11 juillet 1880)

prélèvements sur les Dépenses imprévues de  
l'exercice courant ;  
Que M. le Maire est autorisé à former la  
Demande de ce prélèvement dès que l'état lui sera remis.  
Et pour relever la fête, l'Assemblée  
 prie Monsieur le Préfet de vouloir bien compren-  
dre la commune de Vinneuf, pour un drapeau  
national, dans la distribution que le gouvernement  
se propose de faire et de le lui faire  
parvenir, s'il est possible, ledit jour  
14 juillet, afin de pouvoir remplacer l'ancien  
qui est bien détérioré.  
Fait et délibéré, en séance, à Vinneuf,  
les jours, mois et an que dessus, et a été signé  
les membres présents M. Chereau, Figeault,  
Cochias, Lefort, Roblin, Morestin,  
Nothé et Leroy.  
L'ont copie conforme au Registre :  
Le Maire de Vinneuf.  
Chereau



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.3. : lettre du maire de Treigny au préfet (16 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43




Document n° 4.3. : lettre du maire de Treigny au préfet (16 juillet 1880)

illumina ; presque tous  
les habitants du bourg  
avaient suivi ce  
exemple, et plusieurs  
maisons isolées dans  
la campagne avaient  
également arboré les  
couleurs nationales.

En somme, bonne  
journée pour la République.

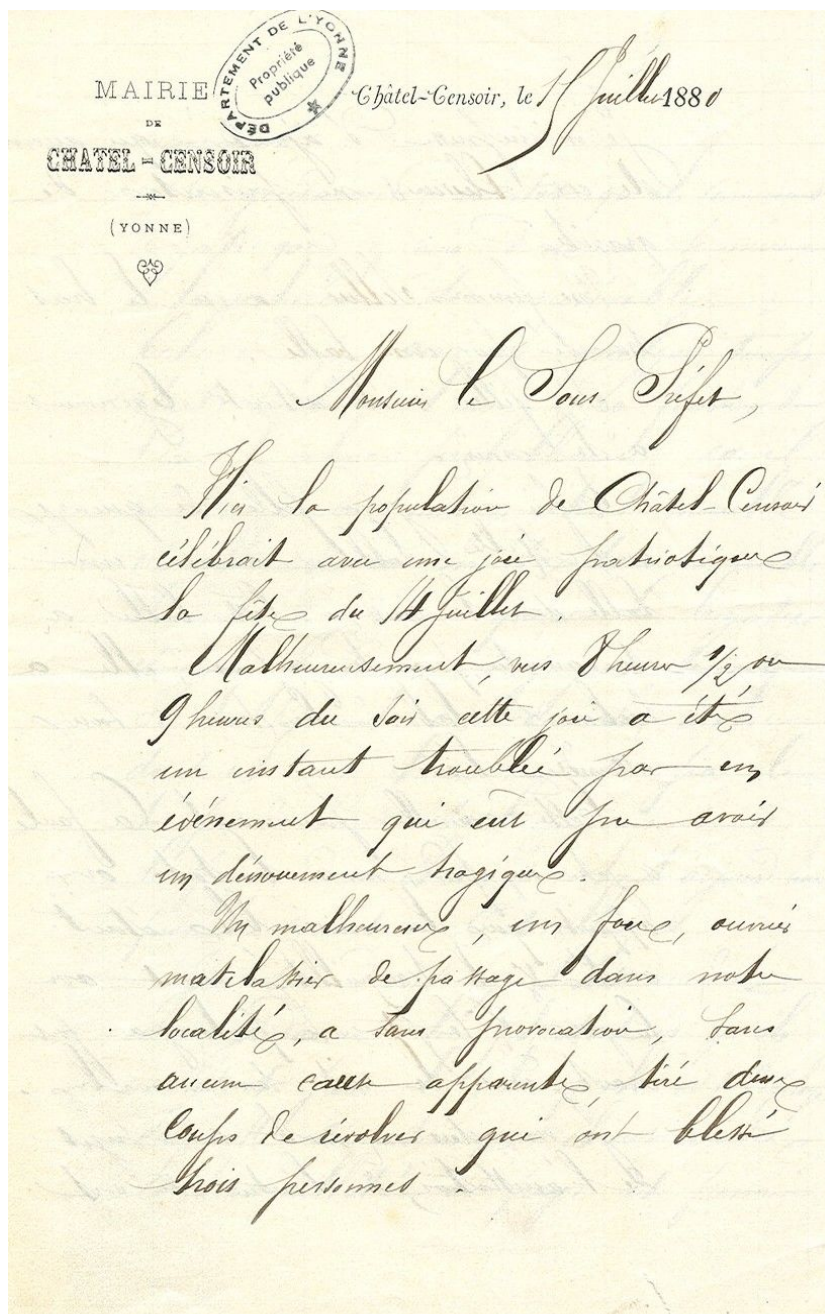
Je suis avec respect  
Monsieur le Préfet,

Votre très humble  
et très obéissant serviteur  
Le Maire  
Lus Marchand



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.4. : lettre du maire de Châtel-Censoir au sous-préfet d'Avallon (15 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.4. : lettre du maire de Châtel-Censoir au sous-préfet d'Avallon (15 juillet 1880)

Je m'imprime d'ajouter qu'aucun  
de ces blessés ne présente de  
gravité.

Une femme Bellin a eu le bras  
blessé par une balle.

La fille a été atteinte légèrement  
à la main.

Enfin une jeune fille de quinze  
ans Mlle Bellin a reçu une  
balle dans la cuisse. Cette balle a  
été arrêtée par le jupon; elle a  
heureusement blessé la chair sans  
atteindre l'os.

Cette nouvelle favorisant la foule  
a jeté un froid, mais bientôt avec  
l'espérance que le misérable était  
arrêté & la tranquillité revenue avec  
la joie & la fête se prolongea fort  
avant dans la nuit sans encombre.

Je vous dois un mot au sujet  
de l'authenticité de l'auteur de ces

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.4. : lettre du maire de Châtel-Censoir au sous-préfet d'Avallon (15 juillet 1880)

événement :  
 Les gendarmes, aussitôt qu'ils connurent  
 le fait que j'ai mis d'instaurer le même  
 à la recherche du misérable ;  
 celui-ci après avoir été quelque temps  
 était tombé à l'eau. La fraîcheur de  
 l'eau le calma probablement car il  
 retourna à son abri, tout mouillé  
 et ~~avec ses~~ monta dans sa chambre.  
 Il venait d'y arriver quand le brigadier  
 et deux gendarmes s'y présentèrent.  
 Ils le surprisrent armé de son revolver  
 dont il se mit à tirer quelques fois le  
 temps de leur et l'immobilisa à  
 la prison d'où il sera extrait aujourd'hui  
 pour être conduit à Avallon.  
 Je suis d'avis qu'il soit accordé  
 aux gendarmes les félicitations qu'ils  
 méritent pour le zèle qu'ils ont déployé  
 dans cette circonstance : ils ont rendu  
 la tranquillité au pays et permis


arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 4.4. : lettre du maire de Châtel-Censoir au sous-préfet d'Avallon (15 juillet 1880)

de continuer la fête et de plus il  
se peut espérer à recevoir une lettre  
attendant qu'il y en avait encore deux  
sur le résolu. A chacun ce qui  
lui est dû.

Je vous prie  
de vouloir bien agréer  
l'assurance de mon respectueux  
dévouement  
Le Maire de Ch. Censoir

Jaurès



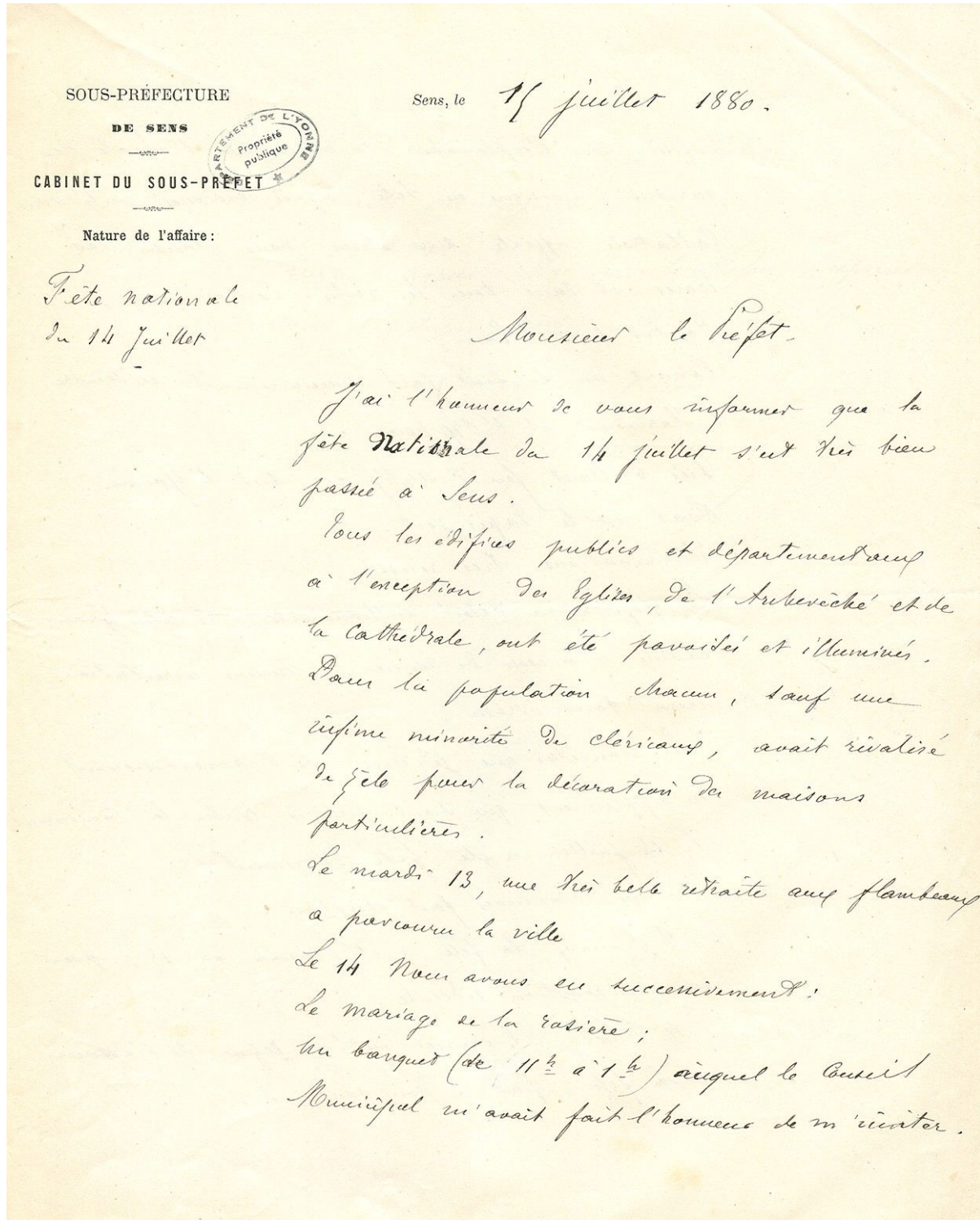
arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

**Questions :**

1. Donnez l'auteur et le destinataire de chaque document. Précisez-en la commune.
2. Donnez la date et la nature de chaque document.
3. À Flacy, peut-on imaginer pourquoi un conseiller municipal se retire à la lecture de la circulaire préfectorale concernant la préparation du 14-Juillet ?
4. Quel est l'objet du vote et quel est son résultat ? Quelle conséquence cela aura-t-il sur la célébration du 14-Juillet ? Que peut-on en déduire sur l'état de l'esprit républicain à Flacy ?
5. Pour quelle raison la commune de Vinneuf ne célèbre-t-elle pas le 14-Juillet le jour dit ? Une autre explication est-elle envisageable ?
6. Comment cette commune se prépare-t-elle ? Quelles actions sont prévues et à l'aide de qui ?
7. Quel objet le maire de Vinneuf demande-t-il au Préfet ? Pourquoi ?
8. Que s'est-il passé à Châtel-Censoir ? Cela a-t-il gâché la fête ?
9. Dans quelle atmosphère générale la fête se déroule-t-elle à Treigny et à Châtel-Censoir ? Donnez des exemples.
10. Quelle(s) critique(s) porter sur ces textes ?
11. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ces documents.

Thème 5. Les rapports des sous-préfets de Sens et d'Avallon sur la fête du 14-Juillet

Document n° 5.1. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (15 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 5.1. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (15 juillet 1880)

Défilé, sur l'esplanade des élèves de l'École des  
garçons, musique en tête, après exercices militaires.  
Collation offerte aux élèves dans toutes les  
écoles et dans tous les asiles communaux ;  
Faites sur l'eau ;  
Concert où se sont fait successivement entendre  
l'Harmonie et l'Opéra.  
Très brillant feu d'artifices, sur l'Yonne.  
Bal sur le tapis vert.  
Éluminations très réussies.  
La population était enthousiaste, le plus grand  
calme n'a cessé de régner. - Aucune arriération,  
même pas pour ivresse.  
Les nouvelles que j'ai reçues de l'arrondissement  
m'apprennent que dans presque toutes les communes,  
le 14 juillet a été fêté dignement.  
Dans quelques-unes fait exception.  
A Villeneuve la fête a été reculée au 18, par  
une délibération ridicule.  
A Placy, le conseil m<sup>uni</sup> a refusé de s'associer  
à la fête, par 3 voix contre 3.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43



Document n° 5.1. : lettre du sous-préfet de Sens au préfet (15 juillet 1880)

Je joins à cette lettre les délibérations de ces  
deux conseils municipaux.

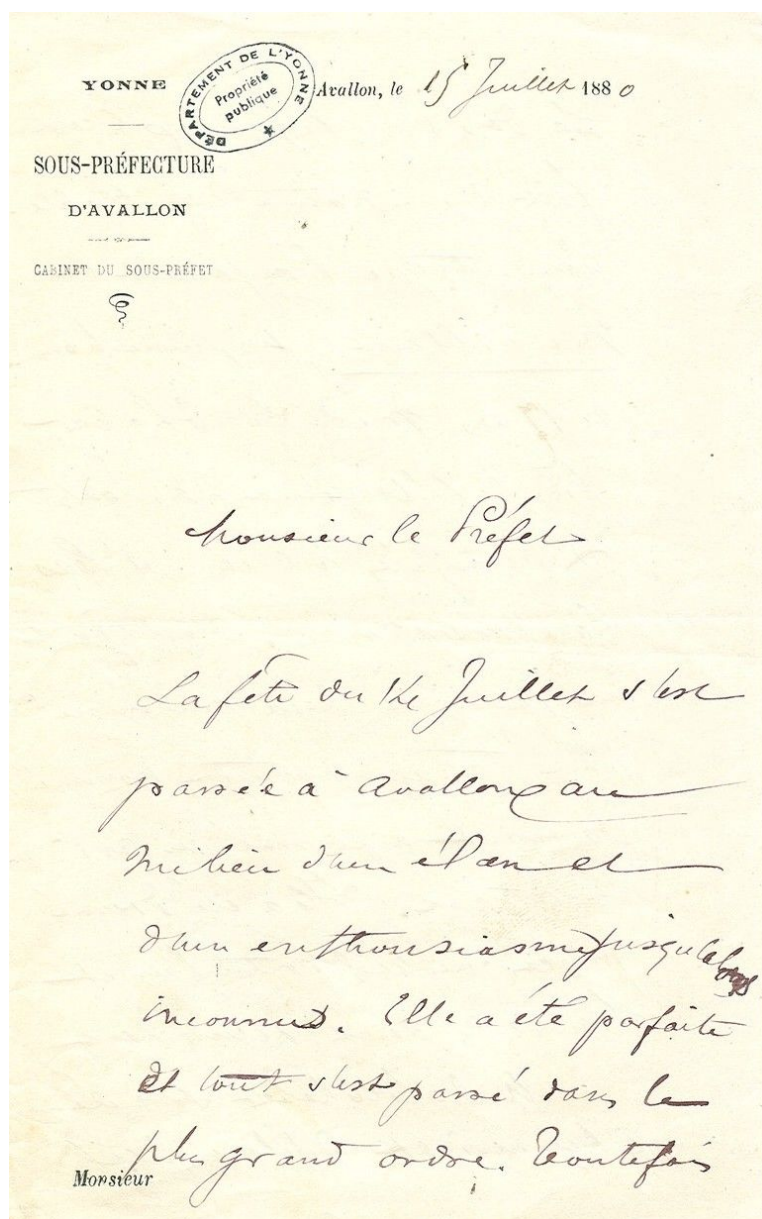
Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer  
le mien respectueux dévouement.

Le Sous-Préfet,

R. Meunier

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n°5.2. : lettre du sous-préfet d'Avallon au préfet (15 juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n°5.2. : lettre du sous-préfet d'Avallon au préfet (15 juillet 1880)

Je dois vous signaler deux faits d'une nature regrettable. Pendant que l'on jouait la Marseillaise, un jeune homme de 17 ans, M. de Liebhabe, fils de l'ingénieur des Ponts & Chaussées, a crié : à bas la Marseillaise. D'autre part un jardinier déjà condamné pour tapage nocturne contre Voisenat a poussé un cri séditieux. Il a été dressé procès-verbal contre l'un et l'autre des deux délinquants. M. de Liebhabe s'est présenté chez moi et déclare qu'il désavoue hautement la conduite de son fils qu'il déclare irréparable et inconvenante.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon dévouement le plus respectueux.

J. W. Henricy

P.S. Je vous adresse ci-joint une lettre de M. le Maire de Chatel-Censois relative à la célébration de la fête du 14 juillet dans cette Commune et à des incidents qui s'y sont produits.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43  
7.

**Document n° 5.3. : après le défilé militaire à Auxerre (14 juillet 1905)**



Après le défilé militaire, la foule se disperse sur l'actuel boulevard du 11-Novembre et du côté de la place de l'Arquebuse, située à droite. Dans la soirée viendra le temps du bal populaire et des animations.

arch. dép. Yonne, fonds Moreau 5 Fi 514.

**Questions :**

1. Donnez l'auteur et le destinataire de chaque document.
2. Donnez la date et la nature de chaque document.
3. Comment la ville de Sens marque-t-elle son adhésion à la fête ?
4. Celle-ci a-t-elle commencé le 14 ? Justifiez votre réponse.
5. Dans quelle atmosphère se déroule la fête et avec quelles activités ?
6. Y a-t-il eu des incidents à Sens ? S'agit-il de résistances ou de personnes hostiles à la fête ?
7. Y a-t-il eu des résistances dans d'autres communes du Sénonais ?
8. Dans quelle atmosphère se déroule la fête à Avallon et avec quelles activités ?
9. Y a-t-il eu des incidents ? S'agit-il de résistances ou de personnes hostiles à la fête ?
10. Où et quand se déroule la revue militaire à Auxerre ?
11. À quoi voit-on que cette cérémonie est un moment solennel ? Que dire des vêtements de la foule ?
12. Quelle(s) critique(s) porter sur ces textes ?
13. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ce document.

Thème 6. Le Préfet dresse le bilan de la célébration du 14-Juillet 1880 dans l'Yonne

Document n° 6.1. : lettre du sous-préfet de Tonnerre au préfet (15 juillet 1880)

DÉPARTEMENT  
DE L'YONNE

SOUS-PRÉFECTURE  
DE  
TONNERRE

N°

Comme, le 14 juillet 1880.

Monsieur le Préfet,

La fête du 14 juillet a été célébrée à  
Comme, avec beaucoup de bon et beaucoup  
d'enthousiasme.

Tous les établissements départementaux et  
communaux ont été brillamment préservés et  
flamboyants.

L'émotion a été très grande dans la population, sur  
la fonction clericale, heureusement peu nombreuse  
à Comme. Les fonctionnaires de tout ordre  
ont fait grandement leur devoir - il était réservé  
à un seul de faire tâche au tableau et de  
soulèver contre lui l'indignation publique (M.  
Desrozier agent concubinaire) qui a déjà fait  
l'objet de plusieurs rapports de son poste, et  
sur le compte duquel je me réserve de vous entretenir  
dans un rapport spécial.

En somme beaucoup d'enthousiasme et  
excellente tenue à Comme. Les points de vue  
Nancy, Monsieur le Préfet, l'assurance de  
mon respectueux dévouement

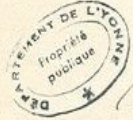
Devenue

Conformément à votre ordre, toutes les communes  
Monsieur le Préfet ont été préservés et flamboyants  
les municipalités.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

## Document n° 6.2. : lettre du préfet au ministre de l'Intérieur au sujet de M. Desnoyers (16 juillet 1880)

Vous m'avez demandé, etc.


 M. Desnoyers, qui ~~est~~ jouit depuis  
 deux ans à Bonneau d'une copie qui lui  
 a été accordée pour raison de santé et infortunément  
 lié avec les plus ardents ennemis du gouvernement  
 (et sous-entendu) contre lequel il manifeste des sentiments d'une  
 évidence hostile. Bien qu'il s'abstienne de toute  
 démonstration publique de ses opinions, celles-ci  
 sont connues de tous à Bonneau où il est de notoriété  
 publique que M. Desnoyers prend dans la  
 coterie républicaine qu'il fréquente appartenant  
 des propos violents et méprisants à  
 l'égard de la République et des partisans.  
 La fête du 14 juillet a été pour lui  
 l'occasion d'une manifestation ironique  
 qui a été péniblement impopulaire la  
 population.  
 Je puis mieux faire que de vous commu-  
 niquer le rapport qui m'a été adressé en  
 cette circonstance par M. le Préfet  
 de Bonneau.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 6.3. : rapport final du préfet au ministre de l'Intérieur (juillet 1880)

16 juillet

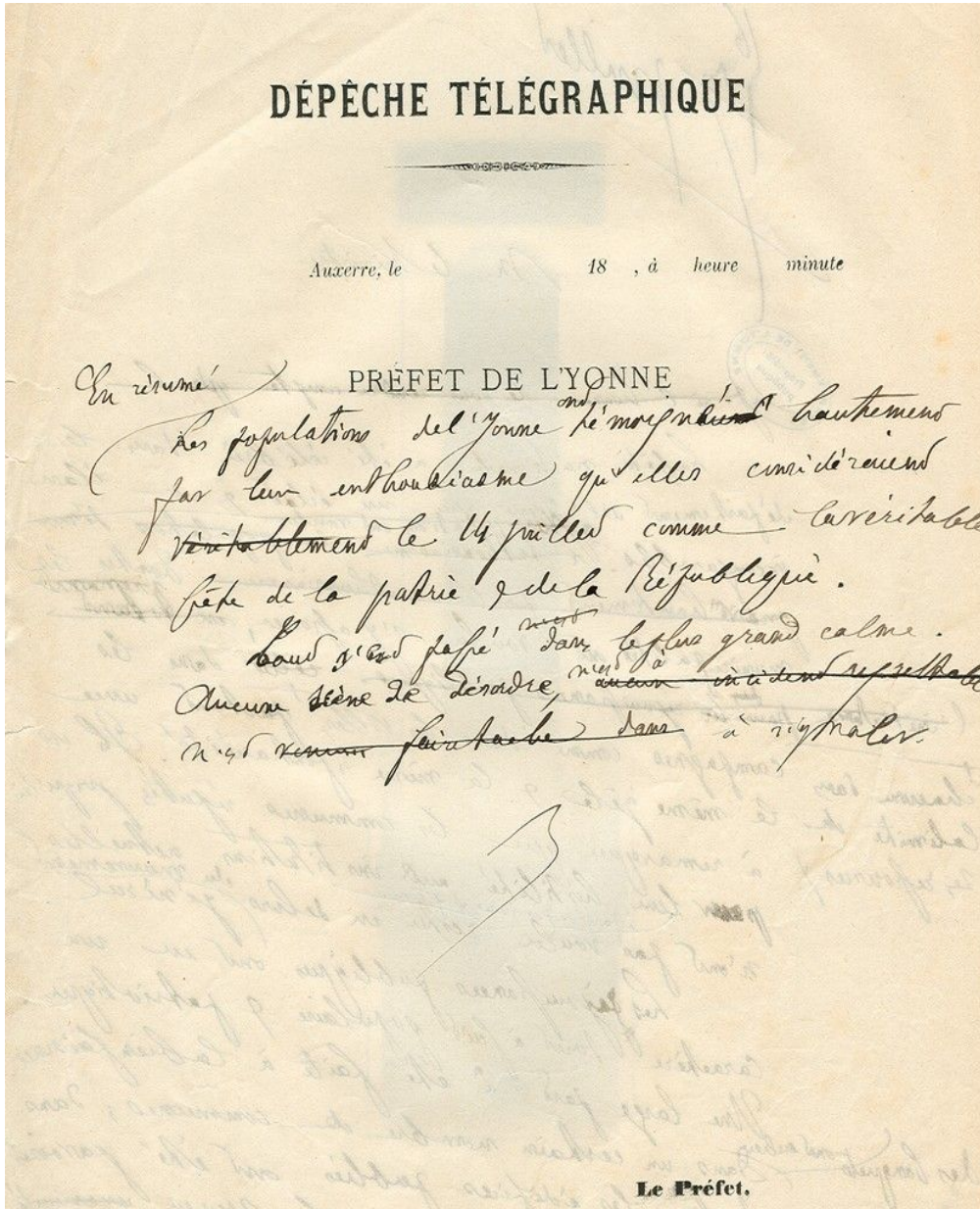
M. le Ministre,

Il est l'honneur de vous rendre compte que l'inauguration nationale a été célébrée dans le département de la Yonne avec un éclat et un caractère incomparables. Les populations ont voulu hautement par leur enthousiasme, donner les municipalités ont voulu s'y associer, en l'inauguration par les journaux publics, cette dans les campagnes comme dans les villes, partout avec la même zèle et la même spontanéité. Il est à remarquer que les communes rurales, pour leur hostilité aux innovations actuelles n'ont pas voulu rester en dehors de ce mouvement.

Les journaux publics ont eu un caractère tout à fait populaire et patriotique. Une large part a été faite à la bienfaisance des banquettes ont été dans un certain nombre de communes; dans toutes, les édifices publics ont été garnis et illuminés ainsi que la plupart des maisons particulières.

arch. dép. Yonne, 3 M 3/43

Document n° 6.3. : le rapport final du préfet au ministre de l'Intérieur (juillet 1880)



arch. dép. Yonne, 3 M 3/43



**Document n° 6.4. : le défilé militaire à Auxerre (14 juillet 1905)**



Le défilé militaire vu depuis la tribune officielle, située sur l'actuel boulevard du 11-Novembre. C'est de ce point de vue que le préfet de l'Yonne, représentant de l'État républicain dans le département, assiste aux parades militaires.

arch. dép. Yonne, fonds Moreau 5 Fi 256.

**Questions :**

1. Donnez l'auteur et le destinataire de chaque document.
2. Donnez la date et la nature de chaque document.
3. Comment la ville de Tonnerre marque-t-elle son adhésion à la fête ?
4. Celle-ci a-t-elle commencé le 14 ? Justifiez votre réponse.
5. Y-a-t-il des résistances ou des personnes hostiles à la fête ?
6. Qui est ce consul et quel rôle a-t-il joué ? Que craint le sous-préfet ?
7. Pourquoi le préfet préfère-t-il écrire « fête nationale » plutôt que « fête du 14-Juillet » ? ?
8. D'après lui comment le département marque-t-il son adhésion à la fête ?
9. Dans quelle atmosphère se sont déroulées les célébrations ?
10. Le préfet mentionne-t-il des incidents, des résistances ou des personnes hostiles à la fête ? Pourquoi ?
11. Où et quand se déroule la revue militaire à Auxerre ? De quel type de personnes la tribune peut-elle se composer ? Que dire de leurs vêtements ?
12. A quoi voit-on que cette cérémonie est un moment solennel ?
13. Quelle(s) critique(s) porter sur ces textes ?
14. En vous aidant des réponses, rédigez un petit texte qui résume l'apport historique de ce document.